

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue **à huis clos** le Lundi 26 Avril 2021, à 19h30 **au centre communautaire situé au 391 route 395** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Maurice Massé (02)
 François Binet (03)
 Régis Audet (04)
 Patrick Dubuc (05)
 Johanne Rheault (06)

Absent:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et secrétaire-trésorière était présente.

057-04-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par François Binet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. SOUSSION -REPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG 8&9**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

058-04-2021

SOUSSION – REMPLACEMENT DE PONCEAU SUR LE RANG 8&9

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder aux remplacements de 6 ponceaux dans le rang 8&9;

ATTENDU QUE la municipalité à embauché la compagnie cima + pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

Béton Fortin inc. : 308 699.01\$ avant taxe
TEM Entrepreneur Général : 383 209.62\$ avant taxe

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité accepte le plus bas soumissionnaire conforme qui est la compagnie Béton Fortin inc au coût de 308 699.01\$ avant taxe.

PÉRIODE DE QUESTIONS

059-04-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19h10.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, directrice générale

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.